

N° : DE/44/7.4/11.10.2021-22

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	8
Présents	35	Absents non représentés :	4
VOTANTS			43

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Fêtes à Sorgues, le 11 octobre 2021, après convocation légale reçue le 5 octobre 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, M. Guillaume PASCAL, M. Michel PERRAND, M. Raymond PETIT, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gérôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

Mme Carine BLANC-TESTE, (pouvoir donné à M. Chantal GONNET OLIVI), Mme Nadège BOISSIN, (pouvoir donné à M. Didier CARLE), Mme Cindy CLOP, (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), M. Laurent COMTAT (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL), Mme Patricia NICOLAS, (pouvoir donné à M. Jean BERARD), Mme Valérie PEYRACHE, (pouvoir donné à Mme Aurélie DEVEZE), M. Bernard RIGEADE, (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS).

Etaient Absents non représentés :

M. Dominique DESFOUR, Mme Sandy GEIGER, M. Samuel MONTGERMONT, Mme Christelle PEPIN.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. GÉRÔME VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Fixation du tarif du jeu de piste « intrigue dans la ville » à 12€

Monsieur Didier CARLE, Vice-président, indique à l'assemblée que par délibérations N°DE/44/7.4/13.12.2016-11, et DE/44/8.9/03.07.2017- 10 la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat a délibéré pour fixer les tarifs des prestations et des produits mis en vente par l'Office de Tourisme ou les Bureaux d'Informations Touristiques. Les Communes de Monteux, Pernes les Fontaines, et Sorgues ont un jeu de piste créé sur la thématique des centres anciens, vendus jusqu'à ce jour à 10€

Le Conseil Communautaire, Monsieur Didier CARLE, Vice-président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de fixer le nouveau tarif du jeu de piste « Intrigue dans la Ville » à 12.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :



Christian GROS
Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat

